

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2015-68(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quinze et le 16 juillet le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Date de convocation : 03 juillet 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 16

Absents : 6

Votants : 16

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

Etaient présents :

Mesdames Régine AILHAUD (représentant madame GRANET), Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Geneviève PRIMITERRA (représentant madame FONTAINE-DOMEIZEL), Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD.

Messieurs Jean ARNAUD, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Robert GAY, André LAURENS, Christian LOGIER, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Mesdames Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL (représentée par madame PRIMITERRA), madame Patricia GRANET (représentée par madame AILHAUD),

Messieurs Roland AUBERT, Khaled BENFERHAT, Jacques LARTIGUE, Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : AP/CP relative à la reconstruction de la caserne d'Oraison

Le Président FIAERT expose :

Par délibération n°2013-71 du 10 décembre 2013, le Conseil d'Administration avait délibéré pour la mise en place d'une autorisation de programme de quatre ans (2013 à 2016) avec crédits de paiement.

Le montant de l'opération est arrêté à 1.115.000 € toutes taxes comprises.

Les crédits de paiement figurant au titre de 2015 ont été approuvés lors du vote du Budget Primitif 2015.

Les marchés de travaux relatifs à cette opération venant d'être notifiés, il vous est proposé de lisser les Crédits de Paiement correspondants. Vous trouverez en annexe le tableau correspondant.

Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration a approuvé ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS


Claude FIAERT

SITUATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Intitulé de l'AP	montant des AP - Capacité d'engagement			montant des CP - capacité de paiement				
	Pour mémoire AP votée BP 2014	modification proposée	total AP cumulée proposée au vote	millésime	CP antérieurs consommés (2014 et avant)	CP 2015	CP 2016	CP 2017
18 - Construction caseme d'oraison	1 115 000,00	-	1 115 000,00	2013	71 150,40	216 370,92	670 700,00	156 778,68
					1 115 000,00			
					1 115 000,00			

vérification